

Le Ceser Île-de-France déplore le manque d'ambition du prochain CPRDFOP et s'inquiète de la disparition de Défi métiers

Manque de contextualisation du projet de contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles, manque d'ambition, manque d'évaluation du précédent contrat de plan, inquiétudes quant au positionnement de la future Agence de l'orientation en Île-de-France... L'avis du Ceser adopté à l'unanimité le 6 octobre dernier évalue le projet du CPRDFOP francilien pour la période 2022-2027 dont la date d'adoption par le conseil régional n'est, pour l'heure, pas encore fixée.



Le Ceser "invite à un renforcement du tutorat et de l'accompagnement des jeunes en alternance dans leur recherche de contrats" Droits réservés - DR - Ceser IDF

Le Ceser a adopté le 6 octobre dernier un [avis visant à enrichir la stratégie francilienne](#) présentée dans le projet de CPRDFOP (Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles) 2022-2027. Ce plan, adressé pour avis par la région en juillet dernier, envisage quatre grands chapitres pour définir, planifier et coordonner les politiques régionales en matière d'orientation et de formation professionnelle :

- Adapter la carte des formations professionnelles initiales.

- Renforcer l'efficacité du service public régional de l'orientation.
- Mettre la formation continue au service de l'emploi et de son développement.
- Adapter l'offre des formations sanitaires et sociales pour répondre aux enjeux de demain et aux besoins des territoires.

Manque d'ambition

Notant que la grande proximité du projet de contrat avec le précédent permet "une certaine continuité dans la logique des dispositifs et des parcours", le Ceser déplore cependant le manque d'ambition du futur CPRDFOP, qui ne prend pas suffisamment en compte les enjeux actuels et futurs (rapport au travail, mobilités professionnelles, défis environnementaux).

Par exemple, déplore le Conseil, le contrat n'aborde pas les questions d'inégalités territoriales d'accès à l'emploi, notamment s'agissant des seniors ou des demandeurs d'emploi. Ainsi, alors que la région est la plus jeune de France, la jeunesse ne fait désormais l'objet que d'une orientation, contre un chapitre complet dans le présent contrat.

À cet égard, le Ceser souhaiterait disposer d'une évaluation des différents dispositifs qui lui sont potentiellement destinés : Pric (Pacte régional d'investissement dans les compétences), Prij (Plan régional d'insertion pour la jeunesse), PRFE (Programme régional de formation pour l'emploi), PEC (Parcours emploi compétences), service civique, Pacea (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie), Garantie jeunes, CEJ (Contrat d'engagement Jeune), parcours d'entrée dans l'emploi, ou encore le dispositif régional Revenu jeunes actifs. "Il convient par ailleurs de mesurer l'impact des programmes nationaux sur l'équilibre général des dispositifs régionaux d'accès pour les jeunes", demande le Ceser.

Quid de Défi métiers ?

Par ailleurs, alors que la région Île-de-France réfléchit à la création d'une Agence de l'orientation, le Ceser s'inquiète de la "disparition programmée par l'État et la région dès décembre 2022 de l'agence Défi métiers", le Carif-Oref francilien ([lire sur AEF info](#)). Souhaitant être informé des missions et du calendrier de déploiement de la future Agence régionale de l'orientation, le Ceser demande également des éléments quant à "la continuité des actions mises en œuvre actuellement par Défi métiers, dont la qualité et la granularité de l'information collectée au niveau des bassins d'emploi étaient uniques à l'échelle de la région Île-de-France".

Le Conseil reconnaît cependant les engagements en matière d'inclusion, au moins dans les termes : "la question du handicap qui consistait simplement en l'élaboration d'une charte dans le précédent contrat, fait désormais l'objet de deux orientations spécifiques dans le nouveau contrat [...]. Le Ceser recommande de consolider cette politique inclusive spécifique par des moyens concourant, avec les partenaires institutionnels, à un meilleur accès et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le prochain contrat."

Concernant l'orientation visant à "Encourager la mise en cohérence des formations professionnelles initiales, et l'ouverture des lycées sur le monde professionnel", le Ceser attire l'attention "sur la nécessité de promouvoir la formation professionnelle dans les lycées

en cohérence avec les filières de l'apprentissage", et "invite à un renforcement du tutorat et de l'accompagnement des jeunes en alternance dans leur recherche de contrats, ainsi qu'à des actions d'incitation des entreprises pour proposer des stages."

La région Île-de-France n'a pour l'instant pas déterminé de date pour adopter formellement le CPRDFOP 2022-2027.

Notes

Ceser Conseil économique, social et environnemental régional

CPRDFOP Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle

Carif-Oref Centre d'animation et de ressources d'informations sur la formation -
Observatoire régional sur l'emploi et la formation